BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

(ANNÉES 1853-1854.)

A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie,

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

BIBL.
LONDIN.
UNIV.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 1. — JANVIER 1853.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 JANVIER 1853,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la présente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la société, après leur admission par le Conseil :

825. M. ROELEN (Jean), négociant, rue Hauteville, 10, présenté par M. Duchesne aîné.

826. M. Alphonse DURAND DE LANÇON, fils, présenté par MM. Durand de Lançon, père, et de Lafons-Melicoq. Il aura pour correspondant à Paris M. Duprat, libraire.

827. M. LALOY (Louis-Henri), docteur en médecine, à Belleville, rue de Paradis, n° 69, présenté par MM. Renouard et Duchesne aîné.

Ouvrages offerts.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, t. XVI et XIX. Caen, 1852. 2 vol. in-4°.

Rapport fait à l'*Académie des inscriptions*, au nom de la *Commission des antiquités de la France*, par M. Lenormant.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le baron Walckenaër, par M. Naudet.

Ces deux Notices, lues dans la séance publique de l'Académie du 12 no-

vembre 1852, sont données à la Société par le ministère de l'instruction publique.

Histoire de l'église Sainte-Geneviève, patronne de Paris et de la France; — ancien *Panthéon français;* par M. l'abbé Ch. Ouin-Lacroix. Paris, 1852. In-8°.

Ordonnances inédites de Philippe le Bel et de Philippe le Long sur la police de la pêche fluviale, par M. Duplès-Agier, br. in-8. (Extr. de la *Bibliothèque des l'École de Chartes*; n° de septembre-octobre 1852.)

Notice sur quelques lieux de l'arrondissement de Die, par M. Ludovic Vallentin. (Extrait des *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens,* par M. le D. Long. Die, 1851. In-8.

Ce Mémoire est offert, de la part de l'auteur, par M. J. de Chabrillan.

Notice sur la vie de Ch. de Boissieu, par M. Aucapitaine. 1853. Br. in-8.

Dissertation sur la contrainte par corps; sur son histoire et son application, par M. Duverdie (Ch.). Paris, 1852. 1 vol. in-8.

Bulletin du Bibliophile, Octobre 1852.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Choix de Mazarinades, t. I^er^. 7 feuilles sont en bon à tirer; on compose la suite.

Annuaire historique pour 1853 : *Listes généalogiques des souverains :* 9 placards sont chez l'auteur. — *Topographie ecclésiastique de la France :* la fin de la copie a été remise par l'auteur. 80 pages sont composées; l'impression continue.

M. L. Lalanne déposera demain au commissaire responsable, M. Lenormant, la copie annotée du *Journal*, inédit, *du règne de François I^er^.*

Le Conseil autorise l'impression immédiate de cet ouvrage, dès que M. le commissaire responsable aura reconnu que le manuscrit est complet.

Le Conseil autorise pareillement la mise sous presse du second et dernier volume du *Choix de Mazarinades*, aussitôt que l'impression du premier sera achevée.

Sur la demande de M. le rédacteur du *Bulletin*, une feuille supplémentaire sera ajoutée au n° de décembre 1852, et consacrée à la table.

M. le président du comité des fonds fait un rapport sur le nombre de membres effectifs de la société au 1er janvier 1853. La radiation de cinq membres qui n'ont pas acquitté les souscriptions de 1851 et 1852, et qui ont laissé sans réponse un dernier avertissement, est autorisée par le Conseil.

D'après l'opinion favorable du même comité, le Conseil autorise M. le président du comité à remettre à la Société de l'Histoire du protestantisme français, en échange de ses publications, conformément au désir que M. le président de cette Société a exprimé, la collection de volumes disponibles de l'*Annuaire*, les quatre volumes de l'ancien *Bulletin* (1834-1835), celui de l'année courante et les cahiers non épuisés des années antérieures du même recueil.

Le Conseil s'occupe d'autres objets d'administration.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Lettres de condoléance sur l'arrestation et le supplice de Fr. A. de Thou.

Le 12 juin 1642, le grand écuyer Cinq-Mars et son ami François-Auguste de Thou furent arrêtés à Narbonne par ordre du roi. Le premier fut envoyé à la citadelle de Montpellier. On mena le second à Tarascon, où il resta jusqu'au moment où Richelieu, s'embarquant sur le Rhône pour Valence, le fit placer dans un bateau traîné à la remorque du sien. De Valence, où le cardinal demeura quelques jours, de Thou fut conduit en carrosse à Lyon, où Cinq-Mars était déjà arrivé [1].

Le 12 septembre suivant, les commissaires chargés d'instruire le procès prononcèrent la peine de mort contre les deux accusés, comme « atteints et convaincus du crime de lèse-majesté; savoir : ledit d'Effiat, pour les conspirations et entreprises, proditions,

[1] Si la vérité historique doit être respectée dans les arts, il faut rectifier l'idée inexacte que, d'après un tableau célèbre, presque tout le monde a dû se faire du transport des deux prisonniers. M. Paul Delaroche, inspiré par le roman de M. de Vigny, les a représentés se pressant les mains et assis sur le même banc dans l'embarcation qui suit celle du cardinal, de Tarascon à Valence; mais, conformément aux règles élémentaires de la justice criminelle, Cinq-Mars et de Thou avaient été séparés dès le moment de leur arrestation.

ligues et traités faits par lui avec les étrangers contre l'État; et ledit de Thou, pour avoir eu connaissance et participation desdites conspirations, entreprises, proditions, ligues et traités. »

Le jour même, entre cinq et six heures du soir, les deux amis furent décapités sur la place des Terreaux, à Lyon.

Pierre du Puy, garde de la Bibliothèque du roi, était parent de de Thou, en faveur duquel il fit imprimer un mémoire justificatif. Il avait recueilli avec soin tous les documents relatifs à son ami, et entre autres les lettres de condoléance qui furent adressées par les personnages les plus illustres de cette époque, soit à lui, soit à l'abbé de Bonneval, frère de de Thou. Ces lettres, au nombre d'une centaine, sont conservées aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, dans le volume 915 de la collection du Puy, et paraissent avoir été inconnues à tous ceux qui se sont occupés de cette affaire. Les principaux signataires de ces lettres sont d'Aumont et sa femme, Béthune, Bourdeille, Beaufort, Croisy, Charost, Épernon, d'Escars, Esprit, Fabert, Fiesque, Fontenay-Mareuil, Gesvres, Marie de Gonzague, Guébriant, Louville, Lude, La Chastre et sa femme, Longueville, Miossens, Maulevrier, Marcillac, Marolles, Mme de Montbazon, Montrésor, Mlle de Rohan, Mme de Soissons, Souvré, Turenne, la comtesse des Ursins, Villarceaux et sa femme, Valavez, Mlle de Vertus, etc., etc.

Nous avons fait parmi ces pièces un choix de dix-sept lettres qui se recommandent par le nom de ceux qui les ont signées. Nous appelons principalement l'attention sur celles de Fabert, de Turenne, de Montrésor et de Marie de Gonzague. La deuxième lettre de Turenne est la seule où l'on trouve exprimé un blâme sur la conduite du malheureux de Thou. La plupart sont écrites après le supplice, quelques-unes seulement au moment de l'arrestation, et parmi celles-ci il faut remarquer la lettre de Lacourt-Groulas, qui se distingue par la fermeté de langage.

1. 2. — Beaufort.

« Ce 23.

« Monsieur,

« Je ne sorés partisiper à moitié l'estrange afliction que vous et tous les jans d'honneur on resu de la mor de M. vostre fresre, l'aiant toute entiesre, et jusque au poin de ne m'en pouvoir jamais consoler. Si getes (*j'étais*) asés fortuné de randre à sa mesmoire quelque servise, je m'estimerés le plus heureus du monde, mes m'en voiiant privé, je vous supliré de tout mon cœur de croire que si je trouve quelque aucasion de vous témoiner la pasion que j'avés

pour feu M. de Tou et l'estime que je fais de vostre personne, i n'i a rien que je ne fise, estent essensieslement, monsieur, vostre afaictionné serviteur

« F. de Vendosme [1].

« Asurés tous vos parans de la par que je pran à vos intérés, et pardonés si plus tot mon desplaisir ne m'a pas pu permestre de vous escrire. »

« Monsieur,

« Je comenceré en vous assurent encore une fois que je deumeureré toute ma vie dans les sentimens que je dois de la perte de feu M. vostre frère, laquelle met (*m'est*) si pressente que le preumié jour, et ensuite je vous supliré de m'otroiier la mesme par en vos bonne grace que j'eus dans son amitié. Set la seule chosse qui me peut soulager de sa perte, laquelle je veus croire que vous ne me refuserés pas, puisque je vous le demende avec l'anvie et le dessin d'estre sen reserve, monsienr, vostre très afaictioné serviteur

« F. de Vendosme. »

---

3. — de la Court-Groulas.

« Monsieur,

« J'estois allé de Normandie esprès à Paris pour avoir l'honneur de vous voir, et mesler mes larmes avec les vostres sur le malheur arrivé à M. vostre frère; ne vous trouvant point, je suis venu icy, attendre que vous fussiez en lieu asseuré où jé vous peuse asseurer par lettres de la vérité de mes sentiments. C'est où j'ay apris le commandement qui vous a esté faict de vous retirer dans vostre abbaye de Bonneval, où je vous envoye asseurer de ma fidélité et de la continuation de mes services, lesquels vous pouvez employer dans tout ce qui sera nécessaire pour le soulagement du pauvre prisonnier, pour lequel je n'ay ny bien ny vie que je ne sacrifie très librement. Employez-moy seulement, et vous verrez de quel pied je marcheray; j'attendray icy de vos nouvelles, vous asseurant que je suis avec toute sincérité et passion, monsienr, votre très humble et très obéissant serviteur

« De la Court. »

[1] F. de Vendôme, duc de Beaufort, dit *le Roi des Halles*, né en 1616, tué à Candie en 1669.

4. — Esprit [1].

« Monsieur,

« Je ne me consolerois pas de n'avoir point eu l'honneur de vous veoir à Lion, si je n'avois apprins de M. Chouainne que vous n'y aviés arresté qu'un seul jour, et que vous n'aviés pas voulu y estre visitté de personne. Encore eusse-je espéré de vostre bonté que vous m'eussiéz faict plus de grâce si vous eussiés sceu que j'eusse esté pour lors en ce lieu là, et qu'un même sujet nous y avait amenés. Je crois après cela et après le souvenir des extrêmes obligations que mes frères et moy avions à la personne que vous regrettez, que vous estes trop juste pour ne pas croire que mon déplaisir ne peut pas estre modéré; mais les merveilles que les personnes les mieux informées m'ont raconté elles-mêmes consolent un peu ma douleur, et doivent sans doutte soulager la vostre, qui enfin est obligée d'écouter les consolations du ciel, après avoir tant perdu sur la terre; je vous addresse une lettre de M. l'abbé de La Rochefoucauld, et mes protestations inviolables d'estre aultant que personne du monde, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur

« Esprit.

« A Verteuil, ce 7 octobre 1642. »

---

5. 6. — Fabert [2].

« Le 29 juin 1642.

« Monsieur,

« J'avoys tousjours esperé depuis le malheur de M. de Thou, vostre frère, que je pourois avoir l'honneur de le veoir, estant party avec les compagnies du régiment des gardes qui estoyent demeurées dans le Roussillon, incontinent après que l'on y sceut l'arest de M. Le Grand et celuy de M. de Thou, pour venir auprès

[1] Jacques Esprit, de l'Académie française, né en 1611, mort en 1678. — Au moment du procès de de Thou, il était attaché au chancelier.

[2] Tallemant des Réaux raconte (*Historiette de Richelieu*) que de Thou sonda un jour Fabert pour « lui faire prendre le parti de M. Le Grand. Fabert « lui fit sentir qu'il en savoit bien des choses et le pria de ne lui rien dire qu'il « fût obligé de découvrir. — Mais vous n'avez, lui dit l'autre, aucune récom- « pense; vous avez acheté votre compagnie aux gardes. — Et vous, répondit « Fabert, n'avez-vous point de honte d'être comme le suivant d'un jeune homme « qui ne fait que sortir de page? Vous êtes dans un plus mauvais pas que vous « ne pensez. »

du roy. Mais Sa Majesté ayant faict desseing de passer plus outre que Montfrin, où nous la trouvasme, nous eusme ordre de nous advancer jusques à Lion, où j'ay eu comendement de conduire sept des dites compagnies. Cella m'enpescha de pouvoir demourer à la cour plus d'une heure ou deux, mais non pas de m'informer sy je pouvois obtenir de parler à M. de Thou. Je fus à Tarascon, où est S. E., et parlay à l'exempt qui garde M. vostre frère, lequel m'assura avoir une sy estroite deffence de le laisser veoir à personne, que je perdis entièrement l'esperance de luy pouvoir parler. Ainsy, monsieur, tout ce que je puis vous en dire, c'est qu'il se porte bien, et que de tous ses serviteurs, aucun ne ressant sa disgrâce avec plus de douleur que moy, et qu'il n'y a rien au monde que je ne fisse pour pouvoir luy tesmoigner le ressentiment que j'ay de la bonté qu'il a tousjours eue pour moy. Pour vous, monsieur, vous n'aurez jamais personne plus affectionné à vous rendre très humble service que je suis, estant véritablement, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur

« Fabert. »

« A Beaucaire, le 1er août 1642.

« Monsieur,

« Estant arrivé icy, je me suis informé de l'estat de la santé de M. de Thou, lequel se porte bien. M. Marsaq, capitaine des gardes à pied de S. E., qui le veoid, luy a porté des libvres d'histoire qu'il luy avoit demendé pour s'entretenir dans sa solitude, et l'a entretenu souvent, à se qu'il m'a dit. Son esprit est dans la prison comme il estoit dehors. Vous avés sceu qu'il a esté interrogé deux fois, depuis quoy l'on ne luy a rien dit. J'ay un desplaisir sy extrême de son malheur, que je ne saurois l'exprimer. Je suis bien mary que M. du Tille[1] ayc escrit à M. son frère, à Paris, une chose que l'on luy avoit dite de M. de Thou, laquelle il croioit véritable. Je l'ai prié d'empescher que la lettre ne fut donnée, s'il y a moyen. En cas qu'elle passe, n'en prenés point d'allarme, s'il vous plaict, car se qu'il mande n'a point été faict. Je suis, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur

« Fabert[2]. »

[1] Du Thil, conseiller d'Etat.

[2] L'adresse porte : A Monsieur Du Puy, conseiller du roy en ses conseils d'Etat et privé, à Paris.

7. — Fontenay-Mareuil [1].

« Monsieur,

« Vous sçavés trop le service que javois voué à feu M. de Tou, pour douter du regret extrême que j'en ay eu ; mais je vous assure aussi que je vous honore encore assés particulièrement pour avoir beaucoup pris de part à celuy que vous aurés ressanty pour la perte d'un tel frère. Ce sont véritablement des afflictions pour lesquelles il faut beaucoup de force; mais j'espère que Dieu vous donnera toute celle qui vous sera nécessaire, et à moy les moyens de vous faire paroistre combien je suis passionnément votre très humble et trés affectionné serviteur et alié

« Fontenay.

» A Bomarso, le 23 novembre 1642. »

---

8. — Guébriant [2].

« Monsieur,

« Je faits proffession depuis sy longtemps d'estre serviteur de vostre maison que je ne puis moins faire que de vous tesmoigner la part que je prends à vostre affliction, et avecque combien de douleur j'ay appris une sy triste nouvelle. S'il m'estoit possible de contribuer quelque chose pour vous la rendre moins fâcheuse, je vous proteste que je m'employerois de bon cœur, puisque, par ce moyen, je soullagerois aussy la mienne; mais comme je scay que cela ne se peut, il faut de nécessité que je me contente de vous assurer que je suis, monsieur, vostre très humble serviteur

« Guébriant.

« A Gronau, le xxiiii[e] novembre 1642. »

---

9. — Montrésor [3].

« Monsieur mon cher cousin,

« Dans le malheur irréparable qui nous est arrivé à nostre perte commune, je vous proteste mon service et vous témoigne mon ex-

[1] François Duval, marquis de Fontenay-Mareuil, né en 1595, fut ambassadeur en Angleterre en 1626 et à Rome en 1641 et 1647. Il a laissé des mémoires fort intéressants.

[2] Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, maréchal de France, né en 1602, mort en 1643.

[3] Cl. de Bourdeille, comte de Montrésor, né en 1608, mort en 1663. Il était entré dans la conspiration de Cinq-Mars, mais avait pu s'enfuir et passer en Angleterre d'où il écrivit cette lettre.

trême desplésir, et prie Dieu qu'il vous donne plus de force que je ne m'an trouve pour résister à la vostre, et que je puisse estre utile en quelque fasson à vous randre mes devoirs. Ce sera de toute mon affection que je i satisfaré, si j'an ai jamais l'occasion, comme de vous faire paroistre que je vous suis sans réserve, monsieur mon cher cousin, très humble et très affectionné serviteur.

« M.

« De L. (Londres), ce 17 octobre 1642.»

---

10. 11. — Marie de Rohan [1].

« Monsieur,

« Je prens trop de part au desplaisir que vous recevés en la personne de M. vostre frère pour ne vous le pas tesmoigner, et les obligations que je lui ay et l'estime que je sais de sa personne m'oblige à vous supplier de m'en faire savoir des nouvelles. Je prie Dieu qu'elles soit bonnes, et souhaiterois avec passion vous faire paroistre que je suis véritablement, monsieur, votre très affectionnée servante

« M. de Rohan.

« De Beaupréau, ce 27 juin 1642. »

« Monsieur,

« Je vous avois tesmoigné le desplaisir sensible que m'aportoit la prison de M. vostre frère, mais la nouvelle de sa mort m'en donne un si estresme, que je ne puis faire autre chose que de le pleurer avec vous. Je scay que vostre doulleur ne peut estre soullagée que de Dieu seul. Je le prie de tout mon cœur qu'il vous envoie ses saintes consolations, et me face la grâce de vous pouvoir faire paroistre que je suis très véritablement, monsieur, vostre bien humble et très affectionnée servante

« M. de Rohan. »

---

12. — Marie de Gonzague [2].

» Monsieur,

« Quoyque je n'aye pas esté des premières à vous tesmoigner la part que j'ay prise à la perte que vous avez faitte de M. vostre frère, je suis bien assurée que vous ne doubtez point qu'elle n'ait

[1] Fille de Henri, duc de Rohan et de Marguerite de Béthune-Sully.

[2] Marie-Louise de Gonzague, née en 1612, reine de Pologne en 1645, morte en 1667. Elle avait promis à Cinq-Mars de l'épouser.

esté toute entière, et que je ne vous aye plaint infiniment dans ce malheur, qui est bien plus grand pour vous qui ne l'avez plus que pour luy. Je le croy sy heureux, qu'il ne voudroit pas changer se condition avec qui que ce fut. Sa constance et sa générosité vous doibvent assurément beaucoup satisfaire; je vous suplie de croire qu'avec l'obligation que j'ay de parante, celle que je ressent des marques d'affection que vous m'avez donnée dans tous les temps, me feront estre toute ma vie, monsieur, votre très affectionnée à vous faire service

« Marie de Gonzague.

« Saint-Eloy, le 1er d'octobre 1642. »

---

13. — Montbazon (duchesse de) [1].

« Mon cousin,

« Seste lettre n'est que pour vous randre ce que je vous dois en cette malheureuse ocasion, et non pas que je veuille antreprandre de vous conseiller de diminuer vostre affliction ne pouvant estre qu'extresme. J'espère que me ferez la justice de croire qu'il n'y a personne au monde quy ait santy unne sy véritable et sy violente douleur de nostre commune perte que moy, quy la conès et la resans telle qu'il m'est imposible de m'en pouvoir jamés consoler, ny de manquer d'estre vostre très aquise servante

« Marie de Bretagne.

« De Cousières, ce 16 octobre.

« Je n'ay pu aprandre plus tost où l'on vous pouret treuver. »

---

14. — Soissons (comtesse de) [2].

« Monsieur,

« Je croy votre perte si excessive et mes consolations sy foibles, que je ne me forceray pas de vous en donner, ne croiant ausy que vous soyés en estat d'en recevoir; je vous asseureray seullement que personne de tous vos amis ne peuvent daventage que moy plaindre votre malheur ny en avoir de plus véritables resentimens. Je me trouve sy surprise penceant à votre douleur, que je n'en estime pas de semblable, ny qu'il y ait ausy ung esprit plus capable de la suporter. Je voudrois de tout mon cœur que la part que j'y

[1] Marie de Bretagne, mariée en 1628, à Hercules de Rohan, duc de Montbazon, morte en 1657.

[2] Mademoiselle de Lucé, femme de Charles, comte de Soissons.

prends et à tout ce qui vous touche la peult amoindrir, vous cognoistriés de quelle vérité je vous en asseure ; mais ne pouvant vous donner de consolation sur ce subject, il la fault demender à Dieu, que je prie de toute mon afection qui vous la donne, et à moy occasion de vous tesmoigner que je suis véritablement, monsieur, votre plus affectionnée à vous servir

« La comtesse de Soisons.

« Creil, ce 22 septembre 1642. »

---

15. 16. — Turenne.

« Monsieur,

« Je croi que vous aurés bien sceu comme le rois a commandé que l'on arrestast M. de Thou. Je couchai hier, en m'en retournant à l'armée, au lieu où estoit Sa Majesté, qui ne voulust pas me permettre de le voir, quoique je l'eusse très incessamment demandé.

« Je croi qu'il n'est pas nécessaire que je vous die le déplaisir que j'ay eu de le savoir en cet estat, ni aussi que je vous assure comme j'emploierois de tout mon cœur toutes choses qui dépendent de moy pour le servir.

« La seule chose qui me reste est de suplier touts les amis que j'ay à la court de l'assister en ce rencontre. Vous scavés bien, monsieur, que je serois la plus mescognoissante personne du monde, si je ne lui estois particulièrement obligé de l'amitié qu'il a toujours eu pour moy, et si je ne vous tesmoignois avec combien de vérité je suis, monsieur, votre très humble serviteur

« Turenne.

« A Meiseu? 17 juin 1642. »

« Lion, ce 4 octobre 1642 [1].

« Monsieur,

« Je m'assure que vous ne doutés pas de l'extrême affliction que m'a apporté le malheur qui est arrivé à M. votre frère, et que vous croiés bien à quel point m'a esté sensible la perte d'une personne qui m'aimoit si fort et que j'honorai à ce point-là. Croiés, monsieur, que j'aurai toujours sa mémoire très chère, et je m'assure que vous pensés bien qu'il y a fort longtemps que je n'approuvois

[1] Le même jour Turenne écrivit sur le même sujet à du Puy une lettre commençant par ces mots : « Vous savez bien à quel point j'étais des amis de M. de Thou. » — Mais cet autographe a été soustrait du volume DLXXIII de la Collection du Puy dont il faisait partie.

pas la façon avec laquelle il a vesquu. Faites-moi l'honneur de croire que vous n'avés personne qui soit plus que moy, monsieur, vostre très humble serviteur

« Turenne. »

---

17. — Mlle de Vertus [1].

« Monsieur,

« Si c'estoit asés de plurer avec vous la perte que nous avons faite sans qu'il fust besoin de vous le tesmoigner, je n'augmenterois point vos desplaisirs et les miens par des lettres inutiles. Mon silence auroit esté le seul tesmoin de mes resantimans, et il seroit d'autant plus muette, que je suis plus sensiblement touchée, mais jay pensé que c'estoit vous abandonner en ce malheur que de ne vous pas assurer de la part que j'y ay prise; si nostre affliction ne nous oste tout usage de raison, vous jugerés bien qu'elle ne peut estre petitte, puisque j'ay toutte ma vie honoré M. vostre frère au dernier point, et que je suis avec vérité, monsieur, votre très humble cousine et servante

« X. de Bretaigne. »

Publications nouvelles de Cartulaires.

Chaque jour devient plus développée l'importance que prennent l'étude et la publication des cartulaires. Les recueils de diplômes et de chartes, feuilletés autrefois par les plus laborieux seulement d'entre les érudits, sont maintenant une lecture répandue autant que féconde. On comprendra quelle moisson abondante, en effet, les gens d'étude peuvent faire dans cette classe de documents, en songeant que près de trois mille cartulaires sont mentionnés dans le *Catalogue général des Cartulaires des Archives départementales* publié par la Commission des archives, et que la Bibliothèque impériale à elle seule en contient environ cinq cents.

La belle *Collection des Cartulaires* publiée par M. Guérard, avec la collaboration de Géraud d'abord, depuis avec celle de MM. Jules Marion et Deloye, et dont les premiers volumes ont paru en 1840, a la première donné l'élan à un grand nombre de publications analogues, en même temps qu'elle a fourni aux éditeurs d'excellents modèles. Dans le précédent volume du *Bulletin*, nous avons parlé des cartulaires de Notre-Dame de Paris (p. 35), de Lausanne (p. 239), de Normandie (p. 373). On annonce aujourd'hui

[1] Catherine-Françoise de Bretagne, sœur de la duchesse de Montbazon.

la publication prochaine ou déjà commencée d'un grand nombre de recueils non moins importants, tels que le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Savigny (diocèse de Lyon), par M. Bernard; de Saint-Pierre et Saint-Paul de Beaulieu (diocèse de Limoges), par M. de Loches; de Notre-Dame d'Ourscamps (diocèse de Noyon), par M. Peigné-Delacour; du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, par l'Académie de cette ville; du département de l'Yonne, par M. Quantin.

Le Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamps sera publié sous les auspices de la Société des antiquaires de Picardie. L'éditeur, M. Peigné-Delacour, propriétaire des bâtiments de cet ancien monastère, s'occupe depuis plusieurs années de ce travail avec un soin des plus rares. Il a complété le cartulaire par tous les documents qu'il a pu trouver sur la même abbaye; il a le projet de donner la biographie des principaux seigneurs qui figurent dans ces documents et qui forment presque toute la noblesse de Picardie au XIII^e^ siècle; il a recherché et fait peindre ou dessiner, jusque dans les bibliothèques de l'Angleterre, les armoiries et les tombeaux de la plupart de ces personnages autrefois célèbres. L'ouvrage ainsi conçu sera très-remarquable, si l'exécution, comme on doit l'espérer, répond au projet. L'original du Cartulaire d'Ourscamps est un superbe manuscrit in-folio à fermoirs, rédigé vers l'an 1300 et appartenant aujourd'hui aux Archives du département de l'Oise.

Moins heureuse en ce point, l'Académie de Mâcon n'a pas l'original du Cartulaire de Saint-Vincent, mais seulement une copie qu'on peut, sans la connaître, soupçonner d'être peu fidèle; car cette copie, qui fait actuellement partie des Archives du département de Saône-et-Loire, a été exécutée en 1750 pour servir dans un procès qu'un particulier soutenait contre le chapitre de Saint-Vincent. Elle est, il est vrai, qualifiée d'authentique, et elle a été collationnée, le 14 mai 1750, par trois notaires royaux au bailliage de Mâcon, sur l'original déposé au Trésor de l'église cathédrale de Saint-Vincent, mais cet original, suivant le procès-verbal même des notaires n'était qu'une *copie ancienne manuscrite*. En effet, le cartulaire original, un des plus précieux monuments de ce genre que l'on eût conservés du moyen âge, fut malheureusement détruit en 1567. C'est ce que prouvent les lignes suivantes :

« Finis cartularis ecclesiæ Sancti Vincentii Matisconensis in per-
« gameno scripti quod extabat in thesauro ecclesiæ Matisconensis
« ante feroces et inhumanas hæreticorum invasiones in quibus om-
« nia documenta ecclesiæ flammis consumpta fuere circa annum

« Domini MDLXVII. Hoc autem volumen *Liber Cathenatus* nun-
« cupabatur. »

Cette note est mise à la fin d'une seconde copie du même cartulaire, faite en 1721 par le savant Bouhier, président au Parlement de Dijon, et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. Bien que de Bouhier, ce texte est très-défectueux; c'est ce qui nous fait craindre que, s'il a été transcrit, comme la copie des Archives du département de Saône-et-Loire, sur celui que conservaient au XVIII[e] siècle les chanoines de Saint-Vincent, les éditeurs de l'Académie de Mâcon n'aient beaucoup à faire pour éviter les fautes où les copistes pourraient les entraîner [1]. Peut-être y avait-il un autre et meilleur texte dans la Bibliothèque de Saint-Germain des Prés; du moins est-il certain, comme on peut s'en assurer aux mots *Axidoria*, *Commenda* et autres du Glossaire de du Cange, que pour l'édition qu'ils ont donnée de ce dernier ouvrage, les bénédictins se sont servis d'un Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon dont les leçons diffèrent beaucoup de celles données par le volume de Bouhier.

Dans le Rapport présenté à l'Académie de Mâcon par M. de Surigny à l'occasion de la publication que cette compagnie va entreprendre, on voit que les chanoines de Saint-Vincent ne livrèrent leur cartulaire en 1750 pour en permettre la collation à la partie adverse que forcés par un jugement. Il faut dire à leur louange qu'ils étaient plus généreux quand les savants et non les plaideurs leur demandaient la même grâce. Voici du moins une lettre qui se trouve dans la correspondance de Guichenon [2], et qui montre qu'un ancien cartulaire, qui me paraît ne pouvoir être que le fameux *Livre enchaîné*, fut envoyé par eux à Bourg pour être communiqué à l'historiographe de Savoie.

« Monsieur,

« Desirant satisfaire à ce que m'avez tesmoigné desirer par la vostre du 23 du present, j'ay faict chercher en nostre tresor l'antien cartulaire de nostre eglise où il ne s'est rencontré, ce qui me fasche fort, estant une seulle piece de l'antiquité qui nous reste après le ravage des hereticques; tant de diverses personnes nous l'ont emprunté, que j'ai peur que l'on ne l'aye rendu. Le deceds de feu

[1] Pour en donner un exemple, on lit continuellement dans la copie de Bouhier *Cavemacum* et *Salormacum* au lieu des noms de lieux *Caveniacum* et *Salorniacum*.

[2] Correspondance conservée à la bibliothèque de l'Institut, et dont nous avons eu occasion de parler à plusieurs reprises dans le volume précédent.

M. Noly, jadis nostre procureur de chapitre et qui gardoit les clefz du tresor où sont nos papiers, m'oste la cognoissance et les moyens de sçavoir à qui il l'a presté. J'ai donné charge de vériffier parmi ses papiers s'il se pouroit rencontrer quelques récépicés ou memoires qui nous esclaircist qui peult avoir led. cartulaire, que s'il se peut retreuver je ne manquerai vous en donner advis, desirant vous pouvoir faire parestre que c'est de cœur et affection que je suis,

« Monsieur,

« Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

« Dinot, doyen.

« A Mascon, ce 27e ap. 1660.

« Ainsi que j'allois envoyer ceste à la poste, j'apprendz que le cartulaire s'est treuvé chés un de messieurs nos chanoines, et comme M. le chanoine Morel va à Bourg ceste sepmaine, je le prierai vous le porter pour vous servir en ce qui me sera possible. »

Quelques difficultés qui puissent se présenter pour établir un bon texte du Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, le choix de la personne à qui la principale part de ce travail est confiée, M. Ragut, archiviste de Saône-et-Loire, répond du soin et des connaissances locales qui y seront apportées. Quant à l'importance de cette publication, il suffit pour la faire apprécier de citer cette phrase du Rapport de M. de Suriguy : « Ce précieux volume, de 308 pages, ne contient pas moins de 633 chartes du viiie au xiiie siècle, et mettra au jour des documents précieux pour l'histoire non-seulement du Mâconnais, mais encore de la Bresse châlonnaise, du département de l'Ain et même de quelques localités du Jura. »

Nous ne devons pas terminer sans dire que le *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, formant un volume in-4°, sera livré aux souscripteurs au prix très-modique de 10 francs.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — *Afrique* (*Description de l'*), par un géographe anonyme du vie siècle de l'hégyre. Texte arabe publié pour la première fois par M. A. de Kremer, professeur de langue arabe vulgaire à l'École impériale polytechnique à Vienne. Vienne, Braumüller, 1852; in-8°.

2. — *Belgique catholique*, par M. de Smetz. Ire partie. Saints et

grands hommes du catholicisme en Belgique; trad. du flamand. T. Ier; in-8° de 18 feuill. Louvain.

3. — *Économie politique* (*Études sur l'histoire de l'*), depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIe siècle; par F. Lysen, secrétaire de l'Académie belge. In-8° de 16 feuill. (3 fr.)

4. — *Géographie du moyen âge* accompagnée d'atlas et de cartes dans chaque volume; par Jean Lélewel. Breslau, 1852; 4 vol. in-8°. (42 fr.)

5. — *Hainaut.* Inventaire analytique et chronologique des Archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers état du Hainaut, avec notes; par A. Lacroix, archiviste de la ville de Mons. In-4° de 47 feuilles. Mons. (10 fr.)

6. — *Moyen âge* (*Les grandes cités du*), par Th. A. Buckley. Londres, 1852, in-12 de 420 pages (en anglais). (5 fr.)

7. — *Pagi* (*Quelques*) *de la première Belgique*, d'après les diplômes de l'abbaye de Gorze, par M. Henri d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube. In-8°. Rouen, 1852.

Cette brochure, de 19 pages, contient six chartes inédites des années 776 à 1055 et la liste d'une centaine de villages carlovingiens appartenant aux cités de Trèves, Metz, Verdun et Toul. Espérons que ce commencement de travail amènera l'auteur, qui est l'un des bons paléographes sortis de l'École des chartes, à nous donner un jour une géographie historique de la Lorraine.

8. — *Répertoire* des articles parus depuis 1800 jusqu'à 1850 dans les Recueils des Académies et des Sociétés et dans les journaux scientifiques sur des sujets historiques et sur les connaissances qui se rapportent à l'histoire. Ier volume, Histoire. 2e cahier, Histoire des États de l'Europe autres que l'Allemagne; Histoire de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Australie. Miscellanées historiques-ethnographiques. Berlin, Nicolai, 1852; in-8° de XXII et 263 à 548 pag. (en allemand).

9. — *Rhin* (*Matériaux pour l'histoire ancienne du*) et pour l'interprétation exacte de Florus, Suétone et Ausone, par P. Chr. Sternberg. Trèves, Braun; in-8° de IV-68 pag. (en allemand; 2e édit.).

10. — *Strabonianarum vindiciarum liber*, per Aug. Meineke. Berlin, 1852; in-8° de XII-260 pag.

11. — *Strabonis geographica.* Recognovit Aug. Meineke. Vol. Ier. Leipzig, 1852; in-8° de XVI-396 pag.

H. L. Bordier.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.